Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-252202189-20260918-DB_BS_2026_36-DE

République Française
Département des Côtes-d'Armor

Sdaep 22
Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor

6 rue Sophie Germain
22440 PLOUFRAGAN

Extrait du registre des délibérations du bureau syndical

Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes-d'Armor

Date de la convocation : 17/08/2026

Date d'affichage de la convocation : 17/08/2026

Date d'affichage de la délibération :

Nombre de membres du bureau :
En exercice : 18
Quorum : 10
Présents : 14
Pouvoirs : 3
Votants : 17

Secrétaire de séance :
Jean-Yves LE CORRE

L'an deux mil vingt-six, le 18 septembre, le bureau syndical s'est réuni à 10h00 au siège du syndicat à Ploufragan sous la présidence de M. Michel RAFFRAY, Président.

Présents : M. RAFFRAY, C. SEUREAU, S. LE NOUVEL, A. LE BRETON, F. LE SAINT, JL. COUELLAN, M. COURTAS, B. GUILLOU, Y. LE BARS, JY. LE CORRE, B. LEBRETON, L. LEMOINE, M. VIDCOQ, D. YON

Absents ayant donné pouvoir : G. LE FRANC à M. RAFFRAY, N. NOWAK à D. YON, B. RICARD à B. LEBRETON

Absents excusés : G. LE BRIAND

DELIBERATION N°DB.BS.2026-36 — **OBJET : ACCORD DE TERRITOIRE RANCE-FREMUR**

Rapporteur : Monsieur le Président

Succédant au déploiement de multiples contrats territoriaux de bassins versants, dont les derniers sur la période 2014-2018 (Rance aval, Haute Rance, Frémur baie de Beaussais et Linon), une synergie d'actions impulsée par les financeurs principaux (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Bretagne) a été actée par le contrat de territoire Rance-Frémur dans un objectif d'optimisation des moyens et d'efficacité d'action, dans un contexte de réforme de compétence des collectivités.

Ce format unifié a permis de réunir l'action de 29 signataires, pour 18 maîtres d'ouvrages.

Le contrat de territoire vise en premier lieu à :
- Reconquérir la qualité des eaux des captages prioritaires
- Accélérer la transition écologique de l'agriculture
- Réduire l'eutrophisation des eaux littorales
- Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau
- Pérenniser le maillage bocager et ses fonctionnalités
- Renforcer la résilience des milieux en développant les solutions fondées sur la nature
- Surveiller les milieux et acquérir des connaissances locales
- Sensibiliser les acteurs de territoire aux enjeux eau-sol-biodiversité.

Le SDAEP 22 intervient en qualité de co-financeur des actions foncières en PPC, des études de délimitation des aires d'alimentation des captages et des diagnostics des pressions en conformité avec notre politique de financement actuelle.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-252202189-20260918-DB_BS_2026_36-DE

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré,

☒ ADOPTE ☐ REJETE

☒ UNANIMITE ☐ MAJORITE par / voix POUR / voix CONTRE / ABSTENTION

La délibération suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales

Le bureau syndical décide :

Article 1
- D'approuver l'accord de Territoire Rance-Frémur

Article 2
- D'autoriser Monsieur le Président à :
  - À signer la présente convention
  - À signer toutes les pièces administratives et financières en lien avec cette opération.

Jean-Yves LE CORRE

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour extrait conforme
Le Président,
Michel RAFFRAY